

Le lundi vingt-six avril deux mil vingt-et-un, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de IRAIS se sont réunis à la salle des fêtes, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire conformément aux articles L2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales le 15 avril 2021, par voie électronique.

Présents : Madame MARSAULT Hélène, Monsieur CHEVALLIER Jérémy, Mesdames DESCHAMPS Pauline, THIOULET Maryline, Messieurs CHEVALIER Jean-Robert, PICARAT David, MILLASSEAU Jean-Michel, Mesdames BAUDON Brigitte, CHABOSSEAU Laurence, CHEVALLIER MILLON Anaïs et Monsieur INGRAND Hervé.

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur INGRAND Hervé

Ordre du jour :

- ◆ Intercommunalité :
  - \* Modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet liée à la compétence mobilité
- ◆ Voirie :
  - \* Travaux de réfection sur la RD147 ;
  - \* Travaux de réfection sur la voirie rurale
- ◆ Domaine et patrimoine :
  - \* Avenant au contrat de bail à ferme de la SCEA La Parnay
- ◆ QUESTIONS DIVERSES

Observations sur le Procès-Verbal de la réunion du 29 mars 2021 : Néant

## INTERCOMMUNALITÉ

### **Modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet liée à la compétence mobilités**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que les membres de la Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet ont délibéré dans sa séance du 23 mars 2021 pour la prise de compétence mobilités et ont adopté, ainsi, les statuts modifiés de la Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet.

Madame Le Maire rappelle que pour qu'un arrêté préfectoral soit adopté sur cette modification statutaire, l'accord d'une majorité qualifiée de communes membres de la Communauté (deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, cette majorité devant en outre nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune la plus nombreuse, si sa population est supérieure au quart de la population totale des membres de la Communauté) est requis.

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de donner sa position pour la prise de compétence Mobilités par la Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet et de valider ou non les statuts modifiés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la prise de la compétence Mobilités par la Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet et valide ainsi la modification de ses statuts.

**Délibération n° D2021-016**

## **VOIRIE**

### **Travaux de réfection sur la RD147**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental a procédé à des travaux de réfection sur la RD 147 joignant SAINT-GÉNÉROUX à IRAIS.

Madame Le Maire rappelle les membres, que lors de sa séance en date du 30 novembre 2020, ceux-ci ont proposé de réfléchir sur la réalisation des travaux pour 2021 sur la RD147 de l'entrée du village jusqu'à l'intersection de la route de Noizé, afin de sécuriser le passage des piétons sur une liaison douce, la route étant très fréquentée.

Différents devis ont été établis par les sociétés THIOULET, COLAS et M.RY.

Madame le Maire demande aux membres de prendre position sur les devis présentés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir, à l'unanimité, le devis de la société THIOULET pour un montant de 17 025,60 € TTC et de demander la subvention de 7 000,00 € relative à la subvention « CAP RELANCE 2021 », auprès du Conseil Départemental.

**Délibération n° D2021-017**

### **Travaux de réfection sur la voirie rurale**

Madame Le Maire propose aux membres de refaire la voirie communale.

Différents devis ont été établis par les sociétés THIOULET, COLAS et M.RY.

Madame le Maire demande aux membres de prendre position sur les devis présentés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir, à l'unanimité, le devis de la société COLAS pour un montant de 27 607,50 € TTC.

**Délibération n° D2021-018**

## **DOMAINE ET PATRIMOINE**

### **Avenant au contrat de bail à ferme de la SCEA La Parnay**

EARL CHEVALLIER, située à la Parnay à IRAIS, a changé de dénomination « SCEA LA PARNAY ».

Madame Le Maire rappelle les membres du Conseil Municipal qu'un contrat de bail à ferme a été signé entre la Commune et EARL CHEVALLIER le 5 décembre 2013.

Il convient de délibérer sur la modification du contrat de bail en modifiant EARL CHEVALLIER par SCEA LA PARNAY, ainsi représentée par Monsieur CHEVALLIER Laurent et ce jusqu'au 30 novembre 2021. A partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021, la SCEA LA PARNAY sera représentée par Thomas et Jérémy CHEVALLIER, du fait du départ à la retraite de Monsieur CHEVALLIER Laurent.

Après avoir délibéré (10 pour et 1 abstention), le Conseil Municipal prend note du changement de la dénomination de la EARL CHEVALLIER en SCEA LA PARNAY et décide de modifier le contrat de bail, en conséquence et dit qu'à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2021, la SCEA LA PARNAY sera représentée par Thomas et Jérémy CHEVALLIER.

**Délibération n° D2021-019**

### QUESTIONS DIVERSES

1/ Contrat aidé : les membres du Conseil Municipal ont décidé que ce point sera abordé dans l'ordre du jour du prochain conseil municipal afin de donner pouvoir à Madame Le Maire ou l'adjoint délégué pour traiter ce dossier et signer toutes les pièces y afférant.

2/ Mise en place du bureau de vote pour les élections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021 : les membres du Conseil Municipal sont invités à rechercher des assesseurs, afin de respecter les consignes préconisées par le Conseil Scientifique, liées à la crise sanitaire.

3/ Mise à disposition de l'ancien terrain de boules par Monsieur MILLASSEAU Jean-Michel (2 hectares) : les membres du Conseil Municipal ont décidé que ce point sera abordé dans l'ordre du jour du prochain conseil municipal afin de prendre la décision de mettre en place un fermage à hauteur de 100 € par hectare, comme défini avec les bails de la Commune (délibération D2017-027 en date du 16 octobre 2017).

4/ Organisation du 8 mai : en raison de la crise sanitaire, la cérémonie se déroulera sans les habitants de la Commune. Toutefois, il sera prévu un dépôt de gerbe en comité restreint, dans le respect des gestes barrières.

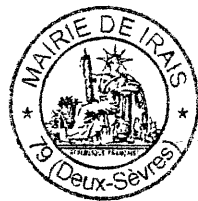
5/ La date du prochain conseil municipal : non définie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,



Hélène MARSULT



Le Secrétaire,





Hervé INGRAND

**Rappel des délibérations prises au cours de la séance  
(Décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010)**

<b>N° de la délibération</b>	<b>Objet</b>	<b>Classement matière</b>
D2021-016	Modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet liée à la compétence mobilité	5.7
D2021-017	Travaux de réfection sur la RD147	8.3
D2021-018	Travaux de réfection sur la voirie rurale	8.3
D2021-019	Avenant au contrat de bail à ferme de la SCEA La Parnay	3.3

**Suit le tableau des signatures des membres présents à la séance**

MARSAULT Hélène 	CHEVALLIER Jérémy	DESCHAMPS Pauline 	THIOLLET Maryline
CHEVALIER Jean- Robert	PICARAT David	MILLASSEAU Jean-Michel	BAUDON Brigitte
CHABOSSEAU Laurence	CHEVALLIER MILLON Anaïs	INGRAND Hervé 